



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29
De Conseillers présents : 24
De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-deux septembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LEMESLE Catherine - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :

Mme LEMESLE Catherine à Mme LAHAYE Marie-France
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réf. : CBD/VLB/26/09

OBJET 5.2 – VŒU RELATIF À LA RESPONSABILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

EXPOSÉ

Le dérèglement climatique n'est plus une hypothèse : c'est une réalité qui frappe désormais l'ensemble du pays. Canicules, sécheresses, inondations, tempêtes... les événements extrêmes se multiplient et gagnent en intensité. La Bretagne elle-même, longtemps perçue comme préservée, est désormais touchée de plein fouet.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont en première ligne. Ce sont elles qui doivent dès maintenant protéger les populations, adapter les territoires, végétaliser les centres-villes, rénover les bâtiments publics, renforcer la gestion de l'eau et lutter contre les îlots de chaleur. Ces actions sont indispensables et légitimes.

Alors que les responsabilités locales augmentent, les ressources locales, elles, stagnent ou diminuent.

Pour exemple, à Vezin-le-Coquet, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a peu progressé ces dernières années, alors que nous avons eu une hausse importante de notre population. Notre commune perçoit aujourd'hui **62,4 € par habitant en 2026**, alors que la notification moyenne en Ille-et-Vilaine est de **103,1 € par habitant en 2026**. Ce sous-financement représente un manque à gagner annuel de plus de **263 000 €**, réduisant mécaniquement notre capacité d'investissement, notamment pour l'adaptation climatique. Autre exemple, les factures d'énergie continuent d'augmenter pour les collectivités locales sans qu'il y ait de véritable bouclier national pour atténuer ces charges.

L'adaptation au dérèglement climatique est un enjeu majeur d'ampleur nationale : elle doit être financée comme tel, dans un esprit de solidarité territoriale et de protection des populations.

Par ce vœu, le conseil municipal de Vezin-le-Coquet affirme sa volonté de poursuivre son action publique, au service de l'ensemble des habitants et habitantes ainsi que des générations futures.

Ceci exposé ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de Vezin-le-Coquet d'émettre le vœu solennel aux pouvoirs publics :

1. D'assumer pleinement leurs responsabilités dans la préparation de la Nation aux conséquences du dérèglement climatique en présentant un plan national d'atténuation et d'adaptation doté de financements pérennes et à la hauteur des besoins identifiés (augmentation des montants du Fonds Vert, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR) ;

2. De garantir un financement spécifique et dédié pour la végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation des sols, la gestion de l'eau et la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
3. De financer un vaste programme national d'adaptation des bâtiments publics, notamment les écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs et culturels, ainsi que les établissements accueillant des publics fragiles ;
4. De préserver et renforcer les ressources des communes, en renonçant aux réductions de dotations qui affaiblissent leur capacité d'investissement et d'action ;
5. De garantir la compensation financière des transferts de compétences aux collectivités face à ces nouveaux enjeux.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

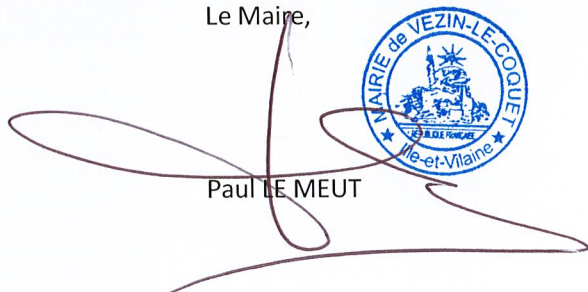
- D'approuver les modifications apportées en séance au projet de vœu ;
 - D'adopter ce vœu solennel aux pouvoirs publics :
1. D'assumer pleinement leurs responsabilités dans la préparation de la Nation aux conséquences du dérèglement climatique en présentant un plan national d'atténuation et d'adaptation doté de financements pérennes et à la hauteur des besoins identifiés (augmentation des montants du Fonds Vert, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR) ;
 2. De garantir un financement spécifique et dédié pour la végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation des sols, la gestion de l'eau et la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
 3. De financer un vaste programme national d'adaptation des bâtiments publics, notamment les écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs et culturels, ainsi que les établissements accueillant des publics fragiles ;
 4. De préserver et renforcer les ressources des communes, en renonçant aux réductions de dotations qui affaiblissent leur capacité d'investissement et d'action ;
 5. De garantir la compensation financière des transferts de compétences aux collectivités face à ces nouveaux enjeux.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,


Paul LE MEUT

